

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 novembre 2015	N° 2015-765

Convocation du 20 novembre 2015

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain JUPPE à M. Michel LABARDIN
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
Mme Anne BREZILLON à Mme Dominique IRIART
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne WALRYCK
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Bernard LE ROUX à Mme Michèle FAORO
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Noël MAMERE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h10
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h40
Mme Maribel BERNARD à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Dominique ALCALA à partir de 10h45
M. Stephan DELAUX à M. Michel DUCHENE à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h05
Mme Arielle PIAZZA à Mme Christine PEYRE à partir de 11h
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 10h30
M. Alain SILVESTRE à M. Alain TURBY à partir de 12h10
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 11h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h40

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 novembre 2015	Délibération
	Pôle développement durable et rayonnement métropolitain Direction du numérique	N° 2015-765

Services et démocratie numériques - Cap Sciences - Projet "Inmédias" - Prorogation subvention 2014 au programme - Participation financière 2015 de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur Alain TURBY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole poursuit ses actions politiques d'aménagement numérique du territoire visant à mettre fin aux difficultés d'accès à Internet haut débit et à engager des actions d'accompagnement des citoyens vers la nouvelle démocratie numérique qui favorisent la pleine participation de tous à la vie de la métropole. Elle s'est engagée aussi dans la mise en place d'un laboratoire numérique métropolitain, dans un esprit d'innovation et d'expérimentation qui implique les utilisateurs à tous les stades de la démarche. Ce projet conduit à apporter une attention particulière au travail d'interaction avec les citoyens, autour de trois axes : équiper (pour donner l'accès aux infrastructures et services), former (pour répondre aux besoins numériques essentiels) et échanger.

1/ Rappel du soutien apporté au projet Inmédias

Lors de la séance du conseil du 25 mai 2012, Bordeaux Métropole a décidé d'apporter son soutien au projet Inmédias. Une convention pluriannuelle spécifique adaptée aux enjeux et délais de mise en œuvre attachés à cette démarche a fait l'objet d'une signature en date du 20 juin 2012. Depuis, et ainsi que prévu dans cette première délibération, il s'agit chaque année de délibérer afin de confirmer le montant annuel de la subvention sur la base du prévisionnel présenté en 2012 et ajusté tous les ans, sachant que 2015 correspond à la dernière année prévue du programme Inmédias. Ainsi, la délibération présentée en Conseil métropolitain du 29 mai 2015 (délibération n° 0329) a validé le montant de la subvention 2015 accordée par Bordeaux Métropole. Elle a aussi accordé un délai supplémentaire à Cap sciences, de deux mois, pour clôturer la phase 3 du programme, la dernière phase de l'ensemble du programme Inmédias. Cette nouvelle délibération vise à modifier l'avenant N° 1 à la convention afin d'y inclure l'autorisation d'utiliser ce dernier versement de la subvention de soutien au programme jusqu'au 31 décembre 2016 et non au 1er mars 2015.

Le projet Inmédiats (Innovation pour la médiation dans les territoires) vise la diffusion à grande échelle par le numérique de la culture scientifique et technique et peut, à ce titre, présenter un vrai intérêt pour Bordeaux Métropole. Son objectif est de réduire les distances sociales, culturelles et territoriales dans la diffusion des sciences et techniques en proposant des modes d'accès innovants pour les publics empêchés ou éloignés de la culture.

Il propose pour cela de développer et d'expérimenter de nouveaux outils de médiation culturelle faisant largement appel aux technologies numériques (et en s'inspirant par exemple des schémas de pensée à l'œuvre dans les communautés du logiciel libre et de l'innovation ouverte, pour renouveler et optimiser les pratiques de création et de médiation (fonctionnement en réseaux, co-construction de contenus, conception d'outils innovants, etc.) et impliquant plus particulièrement les 15-25 ans.

Ce projet est porté par un consortium constitué de 6 centres de sciences en région :

- [Cap sciences](#) (Bordeaux Aquitaine), qui pilote le dispositif ;
- [Espace des Sciences](#) (Rennes Bretagne) ;
- [La Casemate](#) (Grenoble Agglomération) ;
- [Relais d'sciences](#) (Caen Basse- Normandie) ;
- [Science Animation](#) (Toulouse Midi-Pyrénées) ;
- [Universcience](#) (Paris Ile-de-France).

Le budget global du projet Inmédiats s'élève à 31 315 943 euros sur la période 2011-2015, financé à hauteur de 15 000 000 euros à travers le programme Investissements d'Avenir.

Concernant Cap sciences, qui intervient d'une part en tant que coordinateur global des partenaires de ce projet et d'autre part en tant que porteur de divers sous-projets, le budget s'élève à 3 636 000 Euros entre 2012 et 2015.

La répartition prévisionnelle des financements a été établie comme suit :

Budget prévisionnel

	2012	2013	2014	2015	Total
Agence Nationale Rénovation Urbaine	404 258,00	491 758,00	477 758,00	444 226,00	1 818 000,00
Conseil régional d'Aquitaine	195 000,00	238 000,00	227 000,00	213 000,00	873 000,00
Bordeaux Métropole	180 000,00	218 507,00	209 514,00	195 979,00	804 000,00
Autres	29 257,00	35 250,00	41 243,00	35 250,00	141 000,00

Total	808 515,00	983 515,00	955 515,00	888 455,00	3 636 000,00
-------	------------	------------	------------	------------	--------------

Par ailleurs, un partenariat étroit s'est noué entre Bordeaux Métropole et Cap sciences, notamment à travers la mise en place d'une convention triennale pour le soutien de l'activité générale de cet acteur clé du paysage territorial.

Le principe et les modalités de la participation financière de Bordeaux Métropole au projet Inmédias ont été décidés lors de la séance du Conseil du 25 mai 2012 (délibération n°18762). Une convention pluriannuelle spécifique adaptée aux enjeux et délais de mise en œuvre attachés à cette démarche a fait l'objet d'une signature en date du 20 juin 2012.

2/ Rappel de la demande de report de clôture de la phase 3 du programme

Cap sciences a saisi Bordeaux Métropole, en décembre 2014, afin de solliciter un délai supplémentaire de deux mois pour clôturer la phase 3 du programme correspondant à la création et l'aménagement d'un Fablab, d'un Living lab et d'un Studio, comme espace permanent dans l'enceinte de Cap sciences. Initialement prévue à décembre 2014, la date de fin de réalisation a ainsi été décalée au 28 février 2015 et la date d'acquittement au 31 mai 2015.

Ce décalage de planning est lié à un délai plus long pour l'obtention du permis de construire nécessaire à l'aménagement de la zone au premier étage de Cap sciences.

3/ Rappel du montant de la subvention 2015 de Bordeaux Métropole

La nouvelle répartition des financements proposée est la suivante :

Budget prévisionnel

2012 et T1 2013		De T1 à T4 2013	2014	2015	Total
Agence Nationale Rénovation Urbaine	404 258,00	327 808,00	545 000,00	540 904,00	1 818 000,00
Conseil régional d'Aquitaine	195 000,00	158 667,00	260 000,00	259 333,00	873 000,00
Bordeaux Métropole	180 000,00	145 672,00	239 661,00	238 667,00	804 000,00
Autres	29 257,00	23 500,00	41 243,00	47 000,00	141 000,00
Total	808 515,00	655 677,00	1 085 904,00	1 085 904,00	3 636 000,00

Ainsi, le montant de la subvention 2015 estimé au départ à 195 979,00 euros a été révisé à 238 667,00 euros HT, sans que le montant total d'aide de Bordeaux Métropole ne soit modifié.

4/ Prorogation du délai d'utilisation de la subvention 2015

Cap sciences a de nouveau saisi notre institution afin de solliciter l'autorisation de l'exploitation de la subvention jusqu'au 31 décembre 2016 comme entendu suite à la dernière demande de prorogation. C'est pourquoi nous proposons l'avenant N° 2 à la convention soumis lors de la délibération du 29 mai 2015 afin d'y intégrer cette dernière modification.

Il vous est ainsi proposé que Bordeaux Métropole accorde à Cap sciences et à ce programme Inmédias, un délai supplémentaire pour utiliser la subvention votée en 2015 jusqu'au 31 décembre 2016, ainsi que formalisé au travers de l'avenant N° 2 à la convention annexée à la présente délibération, qui définit les modalités du soutien apporté par la Bordeaux Métropole à Cap Sciences dans le cadre du projet Inmédias, les axes de collaboration identifiés, la gouvernance pour la partie locale du projet, ainsi que les modalités de versement de la contribution de Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°18762 du 25 mai 2012 ;

VU la convention signée en date du 20 juin 2012 ;

VU l'avenant annexé à la présente délibération ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'avancée réalisée dans le projet par Cap sciences,

CONSIDERANT la volonté de Bordeaux Métropole de s'inscrire au plus près dans le suivi du programme Inmédias et poursuivre son soutien,

DECIDE

Article 1 : Bordeaux Métropole accorde un délai supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 2016 pour utiliser la subvention 2015 accordée.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant N°2 à la convention pluriannuelle 2012/2015 avec Cap Sciences, précisant la révision des montants pour l'année 2015 et autorisant les reports de réalisation de phase et d'utilisation de la subvention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 DÉCEMBRE 2015	Pour expédition conforme, par délégation, le Conseiller délégué,
PUBLIÉ LE : 18 DÉCEMBRE 2015	Monsieur Alain TURBY